



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Tel: 04.13.55.11.66



Le système de retraite par points, en résumé c'est quoi ?

Un calcul sur toute la carrière aboutissant à la baisse généralisée des pensions : le-la salarié-e cumule des points tout au long de sa carrière en fonction de la valeur d'achat du point et le montant de la retraite est déterminé en multipliant l'ensemble des points par la valeur du point à la liquidation des droits...

La fin du montant de pension garanti : c'est la fin des prestations définies. Alors qu'aujourd'hui le montant de la retraite est prévisible et garanti (en fonction des 6 derniers mois ou des 25 meilleures années), avec ce nouveau système tout dépendrait de la valeur du point au moment du départ... valeur fixée par le gouvernement en fonction des possibilités budgétaires du moment et pour rester à l'équilibre !

La fin des droits collectifs : aucune prise en compte des malades, des privé-es d'emploi, bref de toutes les personnes qui ne toucheraient que des salaires amputés. Les pensions de reversion sont menacées. Derrière une pseudo équité, c'est en fait l'amplification des inégalités et la fin de la solidarité. Ces droits représentent 60 milliards d'euros !

La fin de l'âge légal de départ à la retraite : pour avoir une retraite décente (et encore !) les salarié-es reculeront leur départ à la retraite.

Quel est le véritable but de cette réforme ?

Il s'agit de faire **baissé le niveau des pensions** de manière suffisamment forte pour que chacun-e « de son libre-arbitre » (mais avec le couteau sous la gorge !) soit conduit (pour celles et ceux qui le pourront !) à se constituer une retraite par capitalisation pour s'assurer un complément rendu indispensable par le montant dérisoire de la retraite de base.

Défendons tous les régimes de retraite, regagnons nos droits !

La calomnie, c'est la dernière ressource de l'impuissance

Ce qu'on entend

On entend dans les couloirs « Il ne faut pas faire appel aux syndicats, sinon ton contrat ne sera pas renouvelé / ton avancement sera bloqué / tu te retrouveras au placard »

Ce que fait le syndicat CGT FERC Sup de l'université d'Aix-Marseille*

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » (Code du travail Art. L4121- 1)

La CGT accompagne les agents pour faire respecter leurs droits. Il est inacceptable de subir les conséquences d'une faute ou d'un manquement de l'employeur (volontaire ou pas) par peur de perdre son emploi !

Nous accompagnons plusieurs dizaines d'agents chaque année, à titre individuel, parfois collectif ; le plus souvent l'issue satisfait l'agent comme la hiérarchie. Fréquemment, la seule mention d'une présence syndicale suffit à régler le problème. En effet, certain-e-s chefs se croient tout-es puissant- e-s, et la présence syndicale leur rappelle qu'il n'est pas possible de faire n'importe quoi n'importe comment. Même s'il leur paraît insupportable d'avoir un-e témoin extérieur...

Comment fait le syndicat

Le syndicat est là pour faire appliquer le droit, pour tou-te-s les agents, à titre individuel ou collectif, syndiqué-e-s ou pas.

Tout personnel a le droit de se faire accompagner d'un-e représentant-e syndical-e, à n'importe quel entretien (sauf l'EPI).

Le syndicat n'a pas l'obligation de respecter l'ordre hiérarchique, surtout quand le problème vient de la hiérarchie. Si besoin, nous nous adressons au directeur-trice d'UFR, au DRH, au DGS, ou même au Président.

La CGT est le plus ancien syndicat français, et défend l'ensemble des salarié-e-s. Nous avons donc une force importante derrière nous, que ce soit localement, dans les Bouches-du-Rhône, ou au niveau national, à la CGT FERC Sup.

Ce que ne fait pas le syndicat

Le syndicat accompagne les agents, il ne fait pas à leur place, il ne fait rien sans elles/eux. Le syndicat ne peut rien faire de façon anonyme. Le syndicat ne peut pas défendre l'indéfendable, et il est indispensable de nous communiquer tous les éléments dès le début.

Le syndicat ne fait pas de miracle.

Qui sommes nous

Nous sommes des militant-e-s, bénéficiant de décharges horaires certes (qui sont fonction de nos résultats aux élections professionnelles !), mais nous n'avons ni formation professionnelle juridique, ni DRH, ni médicale, ni psychologique, ni sociale et nous avons bien sûr un travail à l'université.

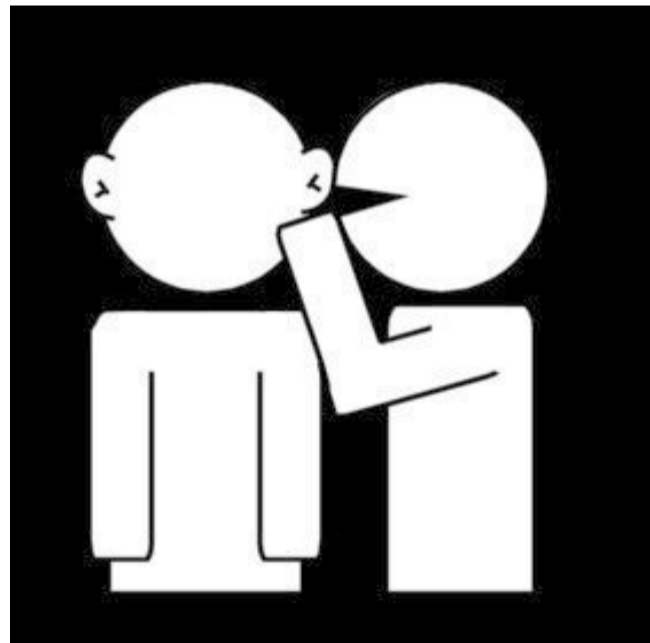
Notre force vient de notre expérience accumulée et collective, des formations que nous recevons en interne du syndicat et de celles que nous sommes amené-e-s à proposer aux agents. Les représentant-e-s des personnels au CHSCT reçoivent en plus des formations au titre de

leur mandat, ce qui est une force supplémentaire.

Le renforcement de notre syndicat c'est la garantie de pouvoir défendre plus et mieux les agents de notre université !

A lire : Comment les syndicats contribuent à réduire les inégalités de revenus (<https://tinyurl.com/y8c58wus>)

* Cet article n'engage que le syndicat CGT FERC Sup de l'université



Élections professionnelles Fonction publique d'État

6 DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT

Solidarité avec les agents et étudiant-e-s du site Colbert.

Pour rappel le syndicat CGT FERC SUP avait déjà rencontré, il y a presque deux ans, les agents puis la direction de FEG, notamment pour des problèmes d'insécurité, mais pour le doyen il n'y avait pas de soucis et il n'y avait pas matière à s'inquiéter car les faits se déroulaient hors de l'établissement.

L'inquiétude des agents n'avait alors pas été entendue, et ce même doyen n'hésite pas à affirmer, aujourd'hui, dans une interview à France 3, que les problèmes d'insécurité aux abords du site ont démarré en juin de cette année.

La CGT FERC Sup est pleinement solidaire des agents et étudiant-e-s du site Colbert confronté-e-s à cette situation et demande à la direction du site, comme à la direction d'AMU de faire le nécessaire pour les protéger.

Cela devra commencer par entendre les revendications des agents concerné-e-s et à ne pas mettre de frein à une éventuelle action collective du type droit de retrait.

Les raisons d'une situation qui s'aggrave

Nous tenons aussi à remettre dans le contexte les faits qui se sont déroulés ce jour là !

La présence de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile sur la place devant le site Colbert n'est pas due au hasard.

En effet, la PADA de Marseille (Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile) se trouve sur cette

même place, et elle est un passage obligatoire pour l'ensemble des réfugié-e-s souhaitant obtenir le statut de demandeur d'asile.

Le lundi 24 septembre, donc la veille des événements, les salarié-e-s de la PADA se sont mis en grève pour protester contre les sous-effectifs. Soutenus par une vingtaine d'associations (Médecins du monde Paca, Secours catholique, Ligue des droits de l'homme...), les grévistes demandent à la direction un renforcement du personnel pour la réouverture afin d'absorber les dossiers en attente et «un accueil digne».

Les conditions d'accueil des réfugié-e-s à Marseille et partout en France sont déplorables et laissent toute une population dans une précarité extrême, et un désarroi tel que cela peut entraîner des phénomènes de violence comme on a pu le voir ce mardi là. N'oublions pas que les réfugié-e-s fuient des pays en guerre, fuient la misère et parfois fuient pour échapper à la répression dues à leurs activités politiques, associatives, syndicales, ou leur religion, leur orientation sexuelle etc.

La répression contre une population déjà extrêmement fragilisée ne serait être la solution à ce drame humain et notre pays s'enorgueillirait à mettre les moyens nécessaires pour que la situation des réfugié-e-s soit traitée dans la dignité.

Tout en soutenant pleinement les conditions de

travail et les actions des agents et étudiant-e-s du site Colbert, la CGT FERC Sup ne peut se résoudre à opposer les populations les unes contre les autres, ou à employer la répression contre une population pour en protéger une autre. La CGT agira à tous les niveaux pour faire coïncider bien être et sécurité pour les agents d'AMU, et conditions d'accueil dignes pour les réfugié-e-s.



Quand l'université externalise, les employés et les agents trinquent

Par volonté politique de réduction de la masse salariale et du nombre de fonctionnaires en particulier, les universités sont encouragées à faire appel à des sociétés pour exécuter des activités qui étaient, jusqu'à présent, dévolues à des agents du service public. Cette externalisation est une pratique salariale qui touche de plus en plus de fonctions tels les espaces verts et l'entretien des locaux.

Voilà comment, maintenant, nous voyons travailler autour de nous des personnes employées du privé aux horaires et conditions de travail déments.

Ces entreprises cassent les prix en sous-qualifiant les salariés, elles augmentent les cadences de travail et réduisent volontairement les salaires : suppression des primes obligatoires, non-paiement d'heures supplémentaires, etc. Des dirigeants dénués de tout scrupule qui n'hésitent pas à s'asseoir lourdement sur le Code du travail et les conventions collectives et qui

trichent volontairement sur les salaires. Ils sont souvent à la tête de plusieurs entreprises avec une seule idée : la rentabilité. Ils ne dirigent plus honnêtement une entreprise, ils font de l'argent par tous moyens. Des encadrants soumis à une obligation de performance croissante et qui répercutent cette pression sur les agents de services et des salariés désabusés et peu informés qui ont très peu les moyens de se regrouper et de se défendre (pas de possibilité délégué du personnel dans une entreprise de moins de 11 salarié-e-s et pas de délégué-e syndical-e en dessous de 50 salarié-e-s).

L'université a une lourde responsabilité sur la précarité et les mauvaises conditions de travail de ces salarié-e-s puisqu'elle est cliente de ces entreprises. Au sein de notre université, des responsables sont censés contrôler le travail et les conditions de travail de ces employés. Or, souvent ces responsables ferment les yeux. Cet été, il n'a pas été rare de voir des jardiniers travailler sous

un soleil de plomb sans avoir l'autorisation de prendre une pause - pourtant légale - pour se rafraîchir. Concernant l'entretien des locaux, les personnels nettoient les sols avec du matériel vétuste et/ou inadapté, fourni par la société, pour au final un résultat plus qu'insuffisant pour tous. Plutôt que d'employer son propre personnel, l'université a fait le choix de conclure des marchés : choix comptables, effectués dans un bureau, derrière un ordinateur.

Dans l'immédiat, la CGT FERC Sup demande à l'université de ne plus signer de contrat avec ces sociétés qui pratiquent une forme d'esclavage moderne et appelle les responsables du suivi des travaux à être vigilants sur les conditions de travail de ces salarié-e-s.

Plus que jamais la CGT FERC Sup continue de défendre les emplois d'agent public dont a besoin notre université.



En bref...

Saint-Charles le déclin ? Un peu de nostalgie...

Souvenez-vous du temps où l'on pouvait accéder au bâtiment 5 facilement. Depuis 2 ans des barrières bloquent les entrées latérales du bâtiment obligeant les personnels et usagers à entrer par son centre en passant sous un échafaudage ou par le sous-sol.

Pourquoi cette situation ? car des morceaux de plaques de la façade se sont détachés. C'est bien de protéger mais cela fait 2 ans maintenant...

Souvenez-vous du temps où les étudiant-e-s et les personnels déjeunaient ou se prélassaient sur les escaliers ou sur la placette devant l'agence

comptable. Maintenant c'est fini les accès sont fermés, sans informations, afin de ne pas être la cible de tirs d'armes à plombs.

Souvenez-vous du temps où l'on pouvait se rendre au gymnase sans faire le tour de toute la fac.

Souvenez-vous du temps où les étudiant-e-s garaient leurs véhicules sur l'espace qui leur était réservé, derrière le bâtiment 5 aujourd'hui c'est fini, jusqu'à quand ?

Et que dire de la sécurité incendie du bâtiment

5, les portes coupe-feu sont toutes fermées. Le système de sécurité incendie serait-il out ?

Et oui il faisait bon vivre à st Charles, mais ça c'était avant...



**Une force
à vos côtés**

Permanence syndicale

Tel : 04 13 55 11 66

courriel : syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr